



**CIRCULAIRES AUX INSTITUTIONS
PROVINCIALES D'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL, SECONDAIRE
ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE ET
DE PROMOTION SOCIALE
SECONDAIRE**

A rappeler dans la réponse

V. réf. :

N. réf. : 2018/3250/AD/EL/AB

Le 19 décembre 2018

Madame la Directrice,
Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Préfet,

En janvier 2017, la cellule communication Hainaut Enseignement vous présentait officiellement le portail www.etudierenhainaut.be ainsi que les sous-sites web des établissements d'enseignement provincial et des services dépendant de la DGEH.

Profitant de cette occasion, les communicants ont diffusé une ébauche de la charte de communication Hainaut Enseignement. Ce catalogue officiel vous présentait, d'une part la charte graphique de notre enseignement et d'autre part, les supports promotionnels mis à disposition des écoles et services.

Une année plus tard, j'ai l'honneur de vous soumettre officiellement la charte de communication Hainaut Enseignement.

Durant la période écoulée, vous avez pu vous familiariser avec la nouvelle image de notre enseignement au travers des capsules vidéos, flyers, brochures et autres supports promotionnels réalisés à votre demande par nos communicants.

Cette charte de communication a été validée par le comité de direction Hainaut Enseignement en collaboration avec la cellule communication. Il s'agit donc d'un document officiel, décrivant les procédures de communication, que les institutions relevant de Hainaut Enseignement doivent respecter en vue de véhiculer une image forte et cohérente.

La Direction Générale des Enseignements du Hainaut souhaite que vous, responsables ou représentants des institutions en question, sollicitiez la cellule communication Hainaut-Enseignement. Sa mission consiste à vous aider au mieux dans la réalisation du projet publicitaire ou promotionnel de votre école, dans le respect de la charte graphique et de communication existante.

W W W . H A I N A U T . B E

Direction Générale des Enseignements

Avenue Général de Gaulle, 102 - 7000 MONS | Tél. : 065 382 619 - 382 609 - Fax. : 065 382 607
www.hainaut.be

La charte de communication Hainaut Enseignement est à votre disposition et est téléchargeable sur www.etudierenhainaut.be/communication

Par ailleurs, si vous disposez, au sein de votre institution, d'une ressource compétente en matière de graphisme et de promotion, vous pouvez télécharger, sur ce même lien (www.etudierenhainaut.be/communication), les fichiers et éléments de la charte graphique officielle Hainaut Enseignement qui vous permettront de réaliser vos supports.

Tout message promotionnel ou tout support visuel réalisé par une ressource compétente au sein de votre établissement doit être validé par la cellule communication Hainaut Enseignement avant toute publication. Le but étant d'assurer la vérification de l'application de la charte.

Par ailleurs, les communicants peuvent prescrire ou se charger de la mise aux normes d'un support / message promotionnel ne respectant pas la charte de communication. L'objectif est de véhiculer une image forte, cohérente et professionnelle de notre enseignement provincial.

La cellule communication, dont les coordonnées se trouvent dans la charte communication téléchargeable, se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Diseur

Directeur Général